

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME À PROPULSION
VÉLIQUE - (N° 1502)

Adopté

N° CD59

AMENDEMENT

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, après le mot :

« flotte »,

insérer les mots :

« battant pavillon français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que le fonds pour la décarbonation du transport maritime soutienne la flotte battant pavillon français.